



SCHWEIZERISCHE FLÜCHTLINGSHILFE

ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

ORGANIZZAZIONE SVIZZERA AIUTO AI RIFUGIATI

SFH OSAR

République populaire de Chine

Aperçu de la situation – le Tibet en particulier

Florian Blumer

Berne, le 27 mai 2003

MONBIJOUSTRASSE 120 • POSTFACH 8154 • CH-3001 BERN
TEL 031 370 75 75 E-MAIL INFO@sfh-osar.ch
FAX 031 370 75 00 INTERNET <http://www.sfh-osar.ch>
PC-KONTO 30-16741-4 SPENDENKONTO PC 30-1085-7


MEMBER OF THE EUROPEAN COUNCIL ON REFUGEES AND EXILES  MITGLIED DER ZEWO

A propos de l'auteur :

Florian Blumer, historien, il se spécialise dans la recherche sur la paix et les conflits. Durant son service civil, qu'il a accompli dans le département analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugié-e-s, il s'est occupé de manière intensive de la question de la situation en Asie.

Impressum

EDITEUR

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR
Case postale 8154, 3001 Berne
Tél. 031 / 370 75 75
Fax 031 / 370 75 00
E-Mail: INFO@sfh-osar.ch
Internet: www.sfh-osar.ch
ccp: 30-1085-7

AUTEUR-E

Florian Blumer

TRADUCTION

Christine Clerc

VERSIONS

français, allemand

PRIX

Fr. 25.-- y compris 2,4 % TVA, frais de port en sus

COPYRIGHT


© 2003  Organisation suisse d'aide aux réfugiés Berne
Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Dates historiques importantes	2
3	Situation politique	3
3.1	République populaire de Chine	3
3.1.1	Le nouveau gouvernement.....	3
3.1.2	Stabilité politique.....	4
3.2	La situation au Tibet	5
3.2.1	Le gouvernement en exil de Dharamsala.....	5
3.2.2	Résistance contre l'occupation et l'oppression	6
3.2.3	La signification du changement de gouvernement pour le Tibet	6
4	Justice	7
5	Situation des droits humains	8
5.1	La République populaire de Chine en général.....	8
5.1.1	Créateurs de médias et activistes internet.....	9
5.1.2	Opposant-e-s politiques.....	10
5.1.3	Groupes religieux	11
5.1.4	Minorités ethniques	12
5.1.5	Prisons, camps et institutions	13
5.1.6	Peine de mort.....	15
5.1.7	Femmes et enfants.....	15
5.2	Tibet.....	16
5.2.1	Oppression et destruction de la culture tibétaine – persécutions contre les bouddhistes	16
5.2.2	Répression de la résistance.....	17
5.3	Les Ouïgour-e-s du Xinjiang	19
6	Situation socio-économique	20
6.1	République populaire de Chine	20
6.1.1	Développement et état de l'économie	20
6.1.2	Conditions de vie en Chine	21
6.1.3	Situation médicale	22
6.2	Tibet	22
6.2.1	Evolution économique	22
6.2.2	Conditions de vie au Tibet	23
6.2.3	Situation médicale	24
6.3	Situation des Ouïgour-e-s au Xinjiang.....	24
7	Fuite et retour	24
7.1	République populaire de Chine.....	24
7.2	Tibet.....	25
8	Résumé	26

9	Liens et publications supplémentaires	27
9.1	République populaire de Chine	27
9.2	Tibet.....	28
10	Cartes.....	30

1 Introduction

Une génération a succédé à l'autre à la tête du parti et du gouvernement chinois lors de la seizième session du Parti Communiste de Chine en novembre 2002 et lors du Congrès National Populaire de mars 2003. Les dirigeants qui se trouvaient placés aux commandes du destin du pays depuis l'écrasement sanglant du mouvement démocratique au début de l'été 1989, se sont retirés pour cause d'âge et ont fait place à une nouvelle génération. Avec la crise du SRAS qui a révélé les profondes faiblesses qui mine le système politique et économique surtout, le nouveau gouvernement a été soumis à une rude épreuve.

Au cours des dernières années, la Chine a suscité le respect international grâce à sa croissance économique dynamique et son ouverture en politique extérieure. Ces développements s'accompagnent cependant toujours d'importantes violations aux droits humains. Chaque année, plus de personnes sont exécutées en Chine que dans tous les pays du monde réunis – récemment, le gouvernement a menacé de punir de la peine de mort également les infractions aux conditions imposées par les quarantaines liées au SRAS. Des personnes sont maltraitées et torturées dans les prisons d'état, les camps de travail et de rééducation ainsi que dans les institutions psychiatriques de haute sécurité. Les forces de sécurité étatiques persécutent les dissident-e-s, les représentant-e-s des médias, les travailleurs et travailleuses qui manifestent ainsi que les membres des communautés de croyance comme le Falun Gong. Parallèlement à l'ouverture du marché, le fossé entre riches et pauvres s'est encore approfondi au cours des dernières années, plus que dans n'importe quel autre pays du monde.

Ce rapport offre un aperçu actualisé de la situation politique et socio-économique ainsi que de la situation des droits humains en République Populaire de Chine, considérant en particulière les problèmes existant dans les régions autonomes du Tibet et du Xinjiang. Pour ce qui est de la situation des Ouïgour-e-s au Xinjiang, ce rapport s'inscrit donc également dans la suite des dernières publications de l'OSAR.¹

Cette exposé se base sur des rapports établis par des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, sur des recherches internet, sur des articles de journaux et de revues ainsi que sur des entretiens avec les représentant-e-s de différentes organisations et institutions. Dans le rapport ainsi que dans l'annexe, nous donnons des indications complémentaires concernant des rapports et des sites internet traitant de problématiques spécifiques de manière exhaustive et détaillées.

¹ Organisation suisse d'aide aux réfugié-e-s (OSAR), Chine – Mongolie intérieure – Aperçu de la situation, décembre 1999 ; OSAR, La situation dans la région chinoise du Xinjiang et la situation des Ouïgour-e-s, décembre 2001

2 Dates historiques importantes

République populaire de Chine²

- 1949 Prise de pouvoir par les communistes sous la conduite de Mao Tsé Tung, Entrée de l'armée nationale populaire au Xinjiang
- 1958-59 Mao lance la politique du « Grand Bond en avant » afin de mettre en mouvement l'économie.
- 1966-76 La « révolution culturelle », initiée par Mao, entraîne des persécutions massives, la violence et l'anarchie.
- 1971 La Chine devient membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU.
- 1978 Deng Xiaoping lance des réformes économiques, qui entraînent la Chine sur le chemin de l'ouverture face à l'économie de marché.
- 1989 Le mouvement démocratique qui s'est étendu de Pékin (occupation de la place Tien An Men par 150'000 étudiant-e-s) à d'autres grandes villes est écrasé dans le sang.
- 1996 La campagne de lutte contre le crime *Strike Hard* est lancée.
- 1999 Le Falun Gong est interdit.
- 2001 La Chine entre dans l'OMC, une nouvelle campagne de lutte contre le crime *Strike Hard* est lancée.
- nov. 2002 16^{ème} session du Parti Communiste de Chine : Hu Jintao succède à Jiang Zemin dans ses fonctions de Secrétaire du Parti.
- mars 2003 Congrès national populaire : Réorganisation de la tête du gouvernement de Chine. Hu Jintao devient Président de l'état, Wen Jiabao est Premier Ministre et Jiang Zemin obtient le poste de Président du comité militaire.

Tibet

- 1950 Le 14^{ème} Dalai Lama prend à quinze ans la responsabilité du gouvernement. / octobre : l'armée nationale populaire de Chine entre au Tibet.
- 1951 Le Tibet est forcé par la Chine à signer l'accord en 17 points par lequel il renonce à son indépendance mais se voit garantir son autonomie culturelle et politique.
- 1959 Révolte populaire nationale à Lhassa. La Chine réagit en occupant le Tibet. En compagnie d'environ 100'000 Tibétain-e-s, le Dalai Lama fuit en Inde où il constitue à Dharamsala un gouvernement en exil. La Chine met en place un gouvernement militaire et introduit des « réformes démocratiques ». Des centaines de milliers de personnes sont exécutées, emprisonnées ou envoyées dans des camps de travail. La destruction des couvents débute.
- 1966-76 La « révolution culturelle » vise à l'étouffement systématique de la culture tibétaine, 98 % des couvents tibétains sont détruits.
- 1988 « Proposition de Strasbourg » du Dalai Lama : Le chef des Tibétain-e-s renonce officiellement à obtenir l'indépendance du Tibet et opte pour

² Pour des informations supplémentaires, voir par exemple : UK Home Office, China – Country Assessment, oct. 2002, source internet : www.ecoi.net

« l'Approche de la Voie du Milieu ». Les efforts du gouvernement en exil se concentrent désormais sur l'obtention d'une autonomie réelle. Le gouvernement chinois ne se montre cependant toujours pas prêt au dialogue.

- 1988-92: Hu Jintao, l'actuel président de la Chine, devient le Secrétaire du Parti au Tibet.
- mars 1989: En réponse aux importantes manifestations, Hu décrète la loi martiale à Lhassa. Par la suite, 256 personnes, selon les déclarations officielles, meurent sous les balles tirées par les forces de sécurité, et des milliers sont arrêtés.
- sept. 2002: Première visite depuis 20 ans d'une délégation du Dalai Lama à Pékin et Lhassa suite à une invitation officielle de la Chine.
- mai 2003: Départ d'une délégation du Dalai Lama pour une deuxième visite.

3 Situation politique

Lors de la seizième session du Parti Communiste Chinois (PCC) en novembre 2002 et lors du congrès national populaire de mars 2003, une génération a succédé à l'autre au sein du parti et du gouvernement. Les hommes qui avaient dirigé le destin du pays depuis l'écrasement sanglant du mouvement démocratique au début de l'été 1989, se sont retirés pour cause d'âge et ont fait place à une nouvelle génération. Ce processus a été mis en scène et dirigé par le Président et Secrétaire Général du Parti, Jiang Zemin, qui se retirait lui aussi. Il a certes transmis volontairement ces deux postes à son ex-vice-président, Hu Jintao (aussi : Xintao), mais il a conservé – avec la bénédiction du congrès populaire – le poste de Président du comité militaire, une position extrêmement influente. Jiang conserve ainsi une forte influence sur la politique extérieure, un domaine dans lequel il s'est fortement engagé ces dernières années. De plus, en distribuant les postes importants à des hommes qui lui sont dévoués, il garantit la permanence de son influence dans la politique intérieure.

C'est un fait nouveau, dans les 53 années de l'histoire de la République populaire de Chine, que la passation de la plus haute fonction soit transmise par le Président sortant et ne résulte pas d'un coup d'état. Considérant le danger que n'éclatent des émeutes sociales, on a accordé beaucoup d'importance à un déroulement sans accroc de la passation du pouvoir. Afin de le garantir, des activistes politiques ont été placés-e-s en détention ou ont fait l'objet d'une surveillance accrue à l'approche de la session du parti. De même, dans le cadre d'une « campagne pour la lutte contre le crime », ce ne sont pas moins de 46 personnes qui ont été exécutées en moins de deux jours.

3.1 République populaire de Chine

3.1.1 Le nouveau gouvernement

Lors de la session du parti, les près de 2'100 délégué-e-s, en provenance de toutes les régions de Chine, ont élu le Comité central du Parti, lequel a, à son tour, élu les membres du Bureau politique ainsi que les huit hommes du Comité Permanent du Bureau Politique, qui



constitue le centre du pouvoir.³ La majeure partie des membres nouvellement élus à ce comité sont connus, du fait de leurs activités politiques jusqu'à cette date, pour rester fidèles à la ligne du parti dans leurs décisions.

Le nouveau Président et Secrétaire général du PCC, Hu Jintao : Depuis que Deng Xiaoping avait commencé à distinguer Hu Jintao comme futur chef de l'état, Jiang Zemin s'est continuellement appliqué à préparer l'homme, qui était jusqu'alors vice-président, à lui succéder. Dans les premiers mois de sa prise de fonction, il s'est efforcé en tant que chef du parti à se présenter comme un homme modeste et correct. Ainsi, il a indiqué dans un discours de décembre 2002 aux membres du parti, qu'il menait une vie simple et qu'il résistait aux tentations de l'argent, du pouvoir et du sexe. De plus, il a invité le Comité permanent du Bureau Politique à étudier la constitution, ceci afin de manifester qu'il était en faveur du respect des lois.

C'est une image ambivalente de Hu qui ressort de ses précédentes activités à des postes politiques. Ainsi, la province de Guizhou est devenue, alors qu'il y était Secrétaire du parti (1985 – 1988), un havre pour les intellectuel-le-s libéraux tombé-e-s en disgrâce à Pékin. En tant que Secrétaire du Parti au Tibet (1988 – 1992), par contre, il a pris des mesures dures à l'encontre des dissident-e-s. Envoyé dans la province afin d'y remplacer Wu Jinghua, trop modéré aux yeux de Pékin, il a imposé sans compromis et sans hésitation la ligne dure de Pékin. En réaction aux émeutes dans la capitale, il a instauré la loi martiale en mars 1989 à Lhasa, autorisant ainsi les forces de sécurité à tirer sur les manifestant-e-s désarmé-e-s. En trois jours, 70 personnes ont ainsi été tuées. Une vague d'arrestations ainsi que des traitements cruels et des tortures à l'encontre des prisonniers accompagna ces événements.⁴ Il est considéré comme un Président dépourvu d'idéologie et carriériste, les politicien-ne-s représentant diverses tendances attendent en conséquence de lui, qu'il réalise leurs idées. Les libéraux voient en lui un réformateur, les conservateurs un représentant de la ligne dure. Ses qualités politiques ne seront démontrées que lorsqu'il aura à prendre des décisions déterminant une ligne. Sous Jiang Zemin, aucune réforme fondamentale n'a été tentée sur le plan politique. On a entendu le nouveau détenteur du pouvoir, Hu Jintao, lancer des déclarations prudentes en vue d'une démocratisation, il reste cependant à démontrer s'il a la volonté ainsi que les allié-e-s nécessaires afin d'engager le cours des réformes politiques et de l'imposer.

Le nouveau Premier Ministre Wen Jiabao: c'est Wen Jiabao, jusqu'alors Vice-Premier Ministre qui a été élu au poste si puissant de chef du gouvernement. Il jouit d'une bonne réputation, également à l'étranger, car durant les cinq années où il représentait Zhu Rongji, il s'est distingué par son pragmatisme et ses grandes compétences. Contrairement à d'autres membres du Comité Permanent du Bureau Politique, il était en défaveur d'une attaque violente contre les étudiant-e-s qui protestaient sur la Place de Tien Anmen en 1989 et n'a évité que de justesse la purge politique qui avait suivi à l'intérieur du parti.

3.1.2 Stabilité politique

Contrairement à la relève du pouvoir qui avait été minutieusement préparée, l'épidémie du SRAS qui a éclaté a frappé le régime communiste de manière complètement inattendue et a

³ Les huit membres du comité permanent du Politbureau sont Wen Jiabao, Zeng Qinghong, Wu Bangguo, Jia Qinglin, Huang Ju, Luo Gan, Wu Guanzeng et Li Changchun.

⁴ vgl. International Committee for Tibet, Background Information on Hu Jintao, 18.04.2002, source internet: www.savetibet.org; Tibet Information Network, The legacy of Hu Jintao in Tibet, 19.11.2002, source internet: www.tibetinfo.net.

révélé les faiblesses profondes du système. La manière dont on a tenté d'étouffer l'ampleur de la propagation de la maladie a placé sous un jour impitoyable les structures rigides d'une politique d'information restrictive. La gestion de la crise intérieure et extérieure qui en a résulté est décrite comme le plus grand défi auquel le gouvernement chinois a dû faire face depuis les événements de Tien-Anmen en 1989. Elle a attisé encore plus la colère de la population des campagnes mécontente à l'égard du gouvernement, endommagé l'économie et enterré la légitimité du parti communiste au pouvoir. Ce sont essentiellement les futurs développements de la propagation du SRAS, l'habileté du gouvernement dans la gestion de cette affaire ainsi que de l'attitude des chefs d'état occidentaux face à Pékin, qui montreront si l'épidémie peut mettre réellement en danger la nouvelle direction et le système. Dans la première phase de la gestion de la crise, Hu Jintao et Wen Jiabao ont pu regagner quelque crédit du fait de leur engagement personnel conséquent.

3.2 La situation au Tibet

Avec la prise de pouvoir par Mao Tse Tung en 1949, c'est également la politique chinoise vis-à-vis du Tibet qui a changé.⁵ En 1950, l'Armée populaire nationale pénètre au Tibet, pour des raisons stratégiques d'une part, car la Chine craignait une invasion américaine et une menace directe contre la jeune république populaire. D'autre part, l'occupation était placée sous le signe de la conscience missionnaire maoïste – l'invasion était décrite par les communistes comme une « libération pacifique » des travailleurs et travailleuses tibétain-e-s. De plus, le contrôle du Tibet était également intéressant en raison des richesses que recèle son sous-sol. Les promesses de ne poster qu'un petit contingent de soldats à la frontière tibétaine et de garantir une entière autonomie administrative et religieuse, se révélèrent creuses, raison pour laquelle il y eut de plus en plus de rébellions spontanées au cours des années 50 qui aboutirent au soulèvement populaire de Lhassa en 1959. Celui-ci fut réprimé avec toute la dureté militaire, le quatorzième Dalai Lama, chef spirituel et séculier des Tibétain-e-s fuit en Inde devant la menace d'une arrestation. Plus de 87'000 Tibétain-e-s furent victimes de la répression violente du soulèvement. Depuis, le Tibet est occupé et sous le contrôle de Pékin, qui poursuit aujourd'hui encore le but de son intégration dans la « mère-patrie », avec toutes les conséquences qui s'ensuivent pour la culture et la religion du Tibet. Bien que l'influence de la Chine au Tibet ait une longue tradition, c'est la première fois dans l'histoire que la Chine aspire à obtenir l'annexion politique et culturelle du Tibet.⁶

3.2.1 Le gouvernement en exil de Dharamsala

Quand le Dalai Lama fuit le Tibet en 1959, lui et sa suite ont trouvé un refuge en Inde, où on leur a mis à disposition un morceau de territoire dans la région de la ville de Dharamsala, située au Nord de l'Inde. Là s'est développée jusqu'à ce jour une communauté de 80'000 Tibétain-e-s en exil. Le Dalai Lama a formé à Dharamsala un gouvernement en exil, qu'il réforme continuellement depuis le haut selon les principes d'une démocratisation, se défaisant ainsi lentement du système féodal transmis depuis des centaines d'années par ses prédécesseurs. En juillet 2001, il a fait pour la première fois élire un chef du gouvernement. Selon ses propres déclarations, le Dalai Lama vise à se retirer de la politique afin de pouvoir se concentrer sur ses tâches religieuses.

⁵ Le territoire ethnique du Tibet est formé par la Région autonome du Tibet (RAT) et de toutes les régions avoisinantes qui s'étendent de là sur le sol des provinces chinoises du Sichuan Yunnan, du Qinghai et du Gansu, du Népal et du Nord de l'Inde (Ladakh). Ce territoire est défini comme le Tibet ethnique en raison de la culture, de la religion et de la diffusion de la langue tibétaine. Le RAT est également appelé Province du Xizang en Chine.

⁶ voir: Norbu Dawa: China's Tibet Policy, Routledge/Curzon Press, Surrey, 2002.



La fonction du gouvernement en exil est surtout de représentation vis-à-vis de l'extérieur et d'acquisition du soutien de l'étranger, le Dalai Lama fonctionnant lui-même comme ambassadeur. Les compétences du gouvernement sont très limitées. Le Parlement ne peut promulguer aucune loi contraignante, le tribunal ne peut prononcer aucune peine, il n'est pas reconnu sur le plan international et ne possède aucun territoire.⁷

3.2.2 Résistance contre l'occupation et l'oppression

Sur ordre du Dalai Lama, la résistance violente qui s'était formée après la répression sanglante du soulèvement de 1959 a mis un terme à ses activités en 1974. La résistance non-violente au Tibet a également diminué ces dernières années, ce qu'il faut attribuer aux succès de la politique de répression et d'intimidation menée par les autorités. De nombreux Tibétain-e-s en sont venu-e-s à s'engager pour leur culture, leur langue, leur religion et leur identité de manière à ne pas risquer une peine de prison et la torture. En 1970, Le Congrès de la Jeunesse Tibétaine en exil (CJT) fut fondé⁸, qui joue depuis le rôle d'une opposition extraparlamentaire et compte plus de 20'000 membres. Bien qu'il reconnaisse sans réserve le Dalai Lama, il représente une ligne plus radicale en propageant encore le combat pour l'indépendance totale du Tibet si nécessaire en engageant sa vie. De nombreux membres de ce parti seraient également prêt-e-s à combattre avec les armes dans ce but.⁹ Afin d'inciter le gouvernement chinois à reprendre les négociations, le Dalai Lama a déclaré en 1988 déjà qu'il s'efforçait d'obtenir non pas l'indépendance mais une autonomie réelle du Tibet. Il a maintenu jusqu'à aujourd'hui cette politique de la « voie du milieu » - malgré les critiques émanant de ses propres rangs.

3.2.3 La signification du changement de gouvernement pour le Tibet

Les efforts du gouvernement en exil de Dharamsala en vue de construire un dialogue avec Pékin ont longtemps été vains. Du côté chinois, on qualifie aujourd'hui encore le dirigeant tibétain de « divisionniste » et on se refuse à l'accepter comme un partenaire de négociation.

En septembre 2002, pour la première fois depuis 20 ans, une délégation a à nouveau été officiellement invitée en Chine et au Tibet. Selon les déclarations des délégués, les discussions ont été « amicales » et une base pour la reprise des discussions a pu être élaborée. Le gouvernement en exil de Dharamsala semble tout mettre en oeuvre pour qu'un dialogue régulier puisse être établi. Ainsi le Premier Ministre tibétain en exil, Samdhong Rinpoche, qui est considéré comme un représentant de la ligne dure à l'égard de la Chine, a engagé les Tibétain-e-s en exil et les sympathisant-e-s à renoncer aux manifestations lors des visites d'état de la Chine jusqu'en juillet 2003, afin de faire preuve de fiabilité politique et de crédibilité. Le gouvernement américain s'efforce également à nouveau plus intensément, de forcer la Chine à reprendre les négociations. Mais il reste encore à voir si le nouveau gouvernement chinois est effectivement prêt au dialogue ou si la réception de la délégation n'avait pour seul but que d'adoucir les critiques de l'étranger.

Parmi les Tibétain-e-s en exil, on n'a pas grand espoir que la situation s'améliore rapidement grâce au changement de gouvernement. Les éventuelles espérances sont ternies par le souvenir de l'époque où Hu était Secrétaire du Parti au Tibet, qui a été marquée par une

⁷ voir le site web du gouvernement tibétain en exil, source internet: www.tibet.com.

⁸ voir le Congrès de la jeunesse tibétaine, source internet: <http://tibetanyouthcongress.org/homepage.htm>.

⁹ voir: Demokratie im Exilstaat, Geo Special Nr. 4, août./sept. 2002.

répression brutale (voir chapitre 3.1.1). Malgré tout, le gouvernement en exil de Dharamsala entretient l'espoir qu'une phase de politique constructive va faire suite au changement à la tête du gouvernement. De toute manière, Hu connaît mieux le problème que ses prédécesseurs. C'est moins par ses convictions idéologiques que par ses plans de carrière qu'on explique aujourd'hui son action dure au Tibet. En raison de la personnalité qui se trouve à la direction du pays, il faut s'attendre à ce que la question du Tibet ait une priorité plus grande. Des changements visibles dans la politique du gouvernement à l'égard du Tibet ne sont cependant attendus qu'au plus tôt dans quelques mois.

4 Justice

Les organes juridictionnels de l'état sont les tribunaux populaires. La plus haute compétence juridique et le contrôle de tous les autres tribunaux revient à la Cour suprême populaire (*Supreme People's Court*) à Pékin. Viennent ensuite dans l'ordre au niveau local la Haute Cour populaire (*Higher People's Courts*), la Cour populaire intermédiaire (*Intermediate People's Courts*) et la Cour populaire inférieure (*Basic People's Courts*). Il est possible de faire au maximum une fois recours contre un jugement, auprès de l'instance supérieure la plus proche, ensuite la décision entre en force. Dans quelques cas, il existe un droit à un jugement par une deuxième cour. La compétence de l'enquête et le verdict de culpabilité n'appartiennent pas aux tribunaux eux-mêmes mais aux « People's Procuratorates ». Les tribunaux fixent la peine une fois le verdict prononcé. Outre les tribunaux populaires, il existe en Chine des tribunaux populaires extraordinaires servant de tribunaux militaires, tribunaux de la mer et tribunaux des chemins de fer.¹⁰

Les problèmes centraux de la justice chinoises sont le manque d'indépendance des tribunaux, l'existence d'un système de détention administrative, soit des mises en détention sans accusation auxquelles procèdent les autorités locales, des jugements sans contrôle judiciaire (voir chapitre 5.1.5) ainsi que l'utilisation largement répandue de la torture.¹¹

De nombreuses violations des droits humains trouvent leur origine dans les faiblesses de l'appareil judiciaire. Amnesty International estime qu'en l'an 2002 plusieurs centaines de milliers de personnes en Chine ont ainsi été victimes des abus de pouvoir des autorités. Les problèmes se situent tant au niveau des lois et de l'appareil judiciaire qu'au niveau de leur application. Ce dernier point vaut en particulier pour les réformes légales qui ont été promulguées au cours des dernières années.¹²

En contradiction avec la constitution chinoise, des personnalités des sphères dirigeantes du gouvernement ou du parti ont toujours une influence décisive sur les procédures judiciaires allant jusqu'à dicter le jugement. La corruption et les conflits d'intérêt ruinent encore plus l'indépendance des jugements. D'autres vices de procédure apparaissant régulièrement

¹⁰ voir. UK Home Office, China Country Assessment, oct. 2002, Amnesty International, Establishing the rule of law and respect for human rights: The need for institutional and legal reforms, 22.10.2002, US Department of State, China Country Report on Human Rights Practice, 31.03.2003; Gouvernement de la RP de Chine: source internet : www.china.org.cn/german/25029.htm; on trouve beaucoup d'informations sur le système judiciaire chinois sur le site web de la Peking University Law School , source internet: www.lawinfochina.com

¹¹ Pour un examen du problème de la torture, voir Amnesty, Establishing the rule of law.

¹² Selon les estimations du US Departments of State, en 2002, 1'300 personnes purgeait encore leur peine en raison d'une „loi contre les activités contre-révolutionnaires“ qui avait pourtant déjà été abrogée. La plupart des personnes détenues avait été incarcérées en raison de l'expression sans violence de leurs opinions politiques. Le gouvernement argumente qu'il n'existe pas de loi de décriminalisation rétrospective et que d'autres lois existent contre la mise en danger de la sécurité de l'état visant les mêmes actes.



sont : le manque de transparence lors de l'enquête¹³, les aveux forcés, l'absence de présomption d'innocence, l'absence de droit à refuser de faire des déclarations, l'absence de réglementations relatives à l'exposition des preuves – souvent, en l'absence de témoins - le manque de mécanismes de contrôle juridiques, l'absence de protection pour le défenseur dans les procès criminels, l'impossibilité de pouvoir agir avec succès contre les actes illégaux des autorités.¹⁴

Il existe de graves carences dans le domaine de la défense : seul-e-s quelques rares avocat-e-s chinois-es sont prêt-e-s à défendre les accusé-e-s dans les cas de procédure criminelle. En l'an 2002, les accusé-e-s dans les procès criminels ne disposaient d'une défense juridique que dans un cas sur sept.¹⁵ Il y a eu des cas d'avocat-e-s emprisonné-e-s pour avoir défendu leurs client-e-s, maltraité-e-s par la police et qui ont subi les intimidations massives de la part d'un procureur. Les violations des droits de la défense ont été particulièrement fréquentes dans les procédures contre les dissident-e-s politiques ainsi que contre les dirigeant-e-s ou les membres de mouvements religieux interdits. Dans les procès politiques très explosifs en particulier, la défense se voit souvent interdire de parler avec l'accusé-e-s. Depuis la révision du code de procédure pénale en 1997, les accusé-e-s ont le droit recourir à une assistance juridique peu après leur arrestation et leur interrogatoire, dans la pratique, ce droit est cependant souvent contourné. Pour les activistes politiques, il est particulièrement difficile de trouver un soutien juridique compétent. Selon l'US Department of State en mars 2003, les procès pour crimes capitaux étaient menés dans des conditions telles que l'exécution des peines de mort qui les concluaient frisaient l'exécution extra-judiciaire.

5 Situation des droits humains

5.1 La République populaire de Chine en général

Les autorités, l'armée et la police commettent en Chine un grand nombre de violations des droits humains. La République populaire de Chine a certes signé la Déclaration des Droits de l'Homme, mais, en cas de critiques, elle met en question l'universalité de sa validité et revendique pour elle-même une interprétation particulière.¹⁶

La situation des droits humains s'est encore dégradée au cours des deux dernières années, dégradation qui est en rapport direct avec la « campagne de lutte contre le crime » *Strike Hard*, que le gouvernement a lancée en avril 2001. Prévue initialement pour une durée de trois mois, cette campagne perdure jusqu'à ce jour et vise, selon les déclarations officielles, deux buts principaux : à « frapper durement » les criminel-le-s et à accélérer les procédures judiciaires. Sont ciblés outre le crime organisé et les fonctionnaires corrompu-e-s, les « terroristes », les « séparatistes », les « extrémistes religieux » ainsi que les membres de

¹³ En 1999, le tribunal populaire a ordonné que, à l'exception des cas qui touchent à la sécurité de l'état, à la sphère privée d'une personne impliquée ou à des mineur-e-s, les procédures doivent être publiques. Malgré cela, l'annonce de la venue d'observateurs/observatrices étranger-e-s est souvent suivie d'une déclaration signalant le cas comme „touchant à la sécurité de l'état ».

¹⁴ Les procédures juridiques des citoyen-ne-s contre l'état ont certes fortement augmenté au cours des dernières années. Bien que des citoyen-ne-s aient dans quelques cas agi en justice avec succès contre l'état, les jugements en faveur des dissident-e-s sont extrêmement rares.

¹⁵ L'importance du taux de condamnation dans les procès criminels correspond à ces faits.

¹⁶ voir Human Rights in China, source internet: <http://iso.hrichina.org/iso>

« cultes méchants » comme le Falun Gong. Le gouvernement se montre particulièrement rigoureux à l'encontre des soi-disant « fractionnistes » du Xinjiang – des personnes qui s'engagent en faveur d'un Turkestan Oriental indépendant¹⁷. Un grand nombre d'arrestations, de jugements et d'exécution de peines de mort lors de rassemblement de masse ainsi qu'une utilisation encore accrue de la peine de mort sont caractéristiques de la campagne. L'augmentation de la répression contre les éléments indésirables est de plus en rapport avec la *guerre contre le terrorisme* à laquelle les USA ont appelé suite aux attentats du 11 septembre 2001 : elle offrait à la Chine une occasion bienvenue de se saisir de ce prétexte pour agir encore plus durement contre les mouvements indépendantistes du Tibet, du Xinjiang et de Mongolie Intérieure.

Les autres principaux problèmes de la pratique des droits humains en Chine sont les arrestations arbitraires, les procédures judiciaires inéquitables, les mauvais traitements et la torture dans les établissements pénitentiaires, le non-respect du droit à la liberté d'opinion et de religion, et des droits des travailleurs/travailleuses. La situation s'est également durcie par rapport aux réfugié-e-s de Corée du Nord qui sont en grand nombre renvoyé-e-s dans leur pays d'origine, bien qu'ils y soient gravement menacé-e-s de persécutions.

5.1.1 Créateurs de médias et activistes internet

Le gouvernement chinois contrôle strictement toutes les publications, la radio et censure les télévisions étrangères.¹⁸ Au printemps 2003, 39 journalistes se trouvent dans les prisons chinoises. Ainsi la Chine se retrouve pour la quatrième année consécutive en tête de liste des états qui emprisonnent les créateurs de médias pour avoir fait leur travail.¹⁹ Les principaux points de l'accusation qui ont motivé des peines de prison allant de 10 à 20 années sont la propagande, la provocation contre-révolutionnaire, l'incitation à la rébellion, la diffusion de propagande contre-révolutionnaire, « la divulgation de secrets d'état » ainsi que la rédaction et la diffusion de textes où l'auteur se prononce en faveur de l'indépendance du Tibet. A l'approche de la session du parti en novembre 2002, le gouvernement a entamé purge dans les médias. Cette action servait d'une part à étouffer les voix critiques dans cette phase scabreuse du changement de pouvoir et visait d'autre part à éliminer les médias provinciaux trop indépendants. A la suite de l'ouverture à l'économie de marché, les articles de presse sont devenus plus professionnels mais également plus agressifs dans leur style, ce qui a conduit à une augmentation de la répression étatique contre les journalistes. De nombreux créateurs de médias et beaucoup d'auteur-e-s se soumettent pour cette raison à l'autocensure.

A propos de la liberté de la presse, le gouvernement a clairement déclaré lors de la conférence de presse de la seizième session du Parti Communiste de Chine de novembre 2002, que le changement à la tête du pays d'entraînerait pas une modification rapide de la situation en Chine. On a fait clairement comprendre qu'il est du devoir de la presse de servir les intérêts du parti et du pays.²⁰ La crise du SRAS a d'une part eu pour conséquence que les manipulations et la répression qui entourent la circulation de l'information en Chine sont tombée sous le feu de la critique internationale alors que, d'autre part, le gouvernement

¹⁷ De nombreux Ouïgour-e-s appellent la Région Autonome Ouïgoure du Xinjiang Turkestan de l'Est en s'appuyant sur le nom de l'état du même nom qui a existé de 1945 à 1949.

¹⁸ Pour des rapports détaillés et actuels sur la situation des créateurs de médias voir Committee to Protect Journalists (CPJ), source internet: www.cpj.org, Reporter sans frontière, source internet: www.rsf.fr

¹⁹ voir Committee to Protect Journalists, Attacks on the Press in 2002, China, 31.03.2003

²⁰ voir Chinas KP-Kongress nimmt Gestalt an, Neue Zürcher Zeitung du 08.11.2002



réagissait de son côté par une censure encore plus implacable à l'encontre des reportages publiés à ce sujet.

Le gouvernement poursuit une stratégie ambivalente par rapport à internet. D'une part il encourage son utilisation et reconnaît la portée économique de ce média, d'autre part, il essaie d'empêcher l'échange libre des opinions et l'accès aux sources d'information indépendantes. L'utilisation d'internet a donc, au cours des dernières années, augmentée de façon très dynamique, surtout dans les cercles citadins et cultivés. La plus grande partie de la population chinoise ne dispose cependant toujours pas d'accès à internet.²¹

La Chine pratique la censure la plus complète au monde en ce qui concerne l'internet. Ainsi, de nombreux sites web sont bloqués, quand, de l'avis du gouvernement, ils mettent en danger la sécurité et la stabilité et alimentent la méfiance.²² En Chine, les pages d'informations, les moteurs de recherche (Google, Yahoo), les pages des instituts de formation, des gouvernements des états étrangers, des organisations de la santé, des groupes minoritaires, des églises ainsi que les sites pornographiques, entre autres, ne sont pas accessibles. Un instrument important pour le contrôle d'internet est l'auto-censure. De nombreux fournisseurs d'accès à internet, dont Yahoo, s'engagent à bloquer les sites indésirables aux yeux du gouvernement. Les conditions posées à l'ouverture d'un café internet sont drastiques, raison pour laquelle un grand nombre d'entre eux sont exploités sans licence. En avril 2002, le gouvernement a commencé une campagne de fermeture des cafés non-titulaires de licence et a de plus augmenté en octobre les obstacles faits aux exploitant-e-s potentiel-le-s.

Les utilisateurs/trices du web et du courrier électronique sont contrôlé-e-s et la diffusion de matériel « subversif » est passible de fortes peines. Selon Amnesty, en novembre 2002 en Chine, 33 personnes se trouvaient en prison pour des crimes commis en rapport avec internet. Parmi les crimes qui en 2002 ont conduit à de longues peines de prison, figurent le téléchargement et la publication sous forme de livre de « textes contre-révolutionnaires » et la rédaction et la publication d'articles critiquant la situation sociale en Chine.²³ Le 9 mai 2003, l'exploitant d'un site web a été condamné à cinq ans de prison car il avait publié des articles sur le mouvement démocratique de 1989.²⁴ En janvier 2001, la divulgation de secrets d'état à des organisations ou des individus par l'intermédiaire d'internet est devenue un crime capital ; il faut noter que le chiffre des condamnations à mort et des exécutions, par exemple, constitue déjà un secret d'état.

5.1.2 Opposant-e-s politiques

Les personnes qui critiquent la politique du PCC ou expriment une opinion divergente s'exposent aux persécutions de la police et des autorités. Depuis décembre 1998, le gouvernement mène une campagne de répression contre le Parti Démocratique de Chine (PDC). Depuis ce date, au moins 38 dirigeant-e-s du parti ont été condamné-e-s à de longues peines de prison pour subversion. Xu Wenli, un des fondateurs du parti a bénéficié d'une libération anticipée mais deux autres membres fondateurs du parti sont toujours en prison. De plus, quelques membres de ce parti ont été condamné-e-s pour différents délits

²¹ voir RSF, Living Dangerously on the Net, 12.05.2003, Amnesty, State Control of the Internet in China, 27.11.2002; Amnesty (page web des campagnes), People's Republic of China: State control of the Internet

²² La Harvard Law School, dans une étude menée en automne 2002, a trouvé plus de 19'000 pages-web dont l'accès était bloqué à partir de la Chine. On estime leur nombre réel à environ 50'000. Voir: Empirical Analysis of Internet Filtering in China, Harvard Law School, Source internet: <http://cyber.law.harvard.edu/filtering/china>

²³ voir. Amnesty, State Control of the Internet in China, Appeal Cases, 27.11.2002

²⁴ voir China Internet Operator Jailed, BBC du 19.05.2003

criminels, comme l'encouragement à la prostitution, la pornographie et le vol. La légalité de ces jugements est mise en doute de plusieurs côtés et ils sont considérés comme une tentative de dénoncer le mouvement démocratique (voir chapitre 4). Outre les dissident-e-s, leurs familles courent également en danger d'être arrêtées en raison du comportement de leur parent-e. Le gouvernement s'en prend également aux travailleurs/travailleuses qui protestent. En mars 2002, des dizaines de milliers de personnes licenciées ou de rentier-e-s ont manifesté, surtout dans les villes du nord-est, en raison du non-paiement de leurs salaires et de leurs pensions, de l'absence d'un réseau social et de la corruption des gestionnaires. A cette occasion, les forces de sécurité ont attaqué les manifestant-e-s non-armé-e-s, les meneurs ont été arrêté-e-s et condamné-e-s à plusieurs années de prison pour « tentative de renverser le pouvoir politique de l'état »; les membres de leurs familles ont subi des intimidations et ont été battus.²⁵

5.1.3 Groupes religieux

La politique du gouvernement à l'égard des communautés religieuses est marquée par le point de vue qu'aucune institution susceptible d'exercer une autorité échappant au contrôle du Parti Communiste ne doit être tolérée.²⁶ Le droit à la liberté de religion est ancré dans la constitution chinoise. Cependant, il est systématiquement violé par les autorités et les forces de sécurité. Les membres de différentes églises et groupes religieux sont persécutés par l'état. L'US Department of State a placé la Chine au côté de la Birmanie, de l'Iran, de l'Irak, de la Corée du Nord et du Soudan sur sa liste des « pays suscitant particulièrement l'inquiétude » en matière de liberté de religion.²⁷

Le bouddhisme, le taoïsme, l'islam, le protestantisme et le catholicisme sont officiellement reconnus. Le nombre des membres des communautés religieuses a fortement augmenté au cours des dernières années. Le gouvernement ne lutte pas contre ce développement en tant que tel mais concentre ses efforts sur la surveillance et la réglementation des communautés reconnues. Si le bouddhisme et le taoïsme en tant que religions chinoises traditionnelles occupaient encore auparavant une position privilégiée, le gouvernement a renforcé les contrôles à la suite de l'augmentation du nombre des adeptes. Il cible son action contre les groupements non-enregistrés, déclarés cultes ou sectes diaboliques. Parmi ces derniers, il faut compter surtout le mouvement de méditation Falun Gong et les églises protestantes et catholiques clandestines. Ces dernières années, les autorités ont particulièrement pris pour cible les communautés chrétiennes non-enregistrées de Pékin et des provinces de Henan, Shandong et Guangxi (protestant-e-s) ainsi que celles de Hebei (catholiques). L'existence de ces communautés illégales doit être attribuée surtout aux sévères conditions posées à l'enregistrement et au contrôle étatique qu'elles entraînent. Les petites communautés, qu'on appelle les églises familiales, sont en général tolérées tant qu'elle ne se développent pas et n'entretiennent pas de contacts étroits avec d'autres groupes non-enregistrés.

Les atteintes à la liberté de religion vont de la discrimination jusqu'à la répression la plus dure. Il est par exemple interdit aux membres de l'armée populaire nationale d'avoir des activités religieuses. L'appartenance au parti et une croyance religieuse sont considérées comme incompatibles par la tête du PCC, ce qui rend très difficile aux croyant-e-s d'obtenir un emploi dans la fonction publique. On empêche les croyant-e-s de pratiquer leur religion

²⁵ voir Human Rights Watch, China: Harsh Sentences for Labor Activists, 10.05.2003

²⁶ voir US Department of State, International Religious Freedom Report 2002, 07.10.2002

²⁷ voir Human Rights Watch, State Department Fails to Designate Partners as Violators of Religious Freedom, 05.03.2003



de diverses manières. La répression sous forme de longues peines de prison ou jusqu'à la peine de mort²⁸ est surtout exercée contre ceux/celles qui sont identifié-e-s comme les dirigeant-e-s de communautés religieuses interdites. L'envoi dans un camp « de rééducation par le travail » est cependant généreusement utilisé même contre les membres simples (voir chapitre 5.1.5).

Falun Gong²⁹: Une préoccupation personnelle de Jiang Zemin fut l'écrasement du mouvement de méditation Falun Gong³⁰, auquel le gouvernement procède depuis plusieurs années avec détermination. Falun Gong est interdit en Chine depuis le 20 juillet 1999. Depuis, il suffit de simplement refuser de dénoncer le mouvement ou son fondateur, Li Hongzi, pour encourir une peine allant de la perte de sa place de travail à l'emprisonnement.

Ce sont surtout les fidèles du Falun Gong qui ont été identifié-e-s comme des meneurs qui sont condamnés à de longues peines de prison sur la base d'accusation comme « fondation ou utilisation d'une secte pour annihiler l'utilisation de la loi », ou « mise en danger de la sécurité de l'état ». En 2001, le gouvernement a lancé une campagne massive contre le Falun Gong ; elle consistait en la diffusion large d'une contre-propagande, une vague d'arrestations et l'endoctrinement organisé auquel les dirigeant-e-s aussi bien que les membres simples du mouvement ont dû se soumettre afin d'être « rééduquer » et qui pouvait s'étendre sur plusieurs semaines. Si cette mesure n'avait pas pour conséquence que le/la détenue-e abjure le Falun Gong, c'est alors habituellement l'envoi dans un camp de « rééducation par le travail » qui a suivi, où, outre un travail physique pénible dans des conditions inhumaines, les coups et la torture sont également utilisés afin d'atteindre le but.

La police s'en prend particulièrement brutalement aux adeptes du Falun Gong, les enfants et les vieillards compris : l'usage de la violence va des coups de bâtons lors de l'arrestation, des conditions de détentions extrêmement dures jusqu'à la torture et aux exécutions extra-judiciaires. En septembre 2002, le Falun Gong a enregistré 477 cas de décès en détention, le UK Home Office estime cependant leur nombre effectif à 1'600 personnes. Le nombre de cas confirmé s'élevait à la fin mai 2003 à 705.³¹ La plupart du temps, la police chinoise indique qu'il s'agit d'un suicide. Il est particulièrement fréquent que les membres du Falun Gong soient également touché-e-s par les internements abusifs en institution psychiatrique, on estime que cette mesure touche actuellement environ 600 personnes.

5.1.4 Minorités ethniques

Selon le recensement de la population conduit en 2000, on compte en République populaire de Chine 55 minorités ethniques, qui forment, avec 106.43 millions de personnes, 8,4 % de

²⁸ La condamnation a souvent lieu sur la base d'une accusation comme le meurtre ou le viol, dans un procès où les règles les plus élémentaires d'une procédure équitable ne sont pas respectées, comme par exemple lorsque le jugement se fonde sur les déclarations de témoins obtenues sous la torture.

²⁹ Pour une brève introduction, voir: China and "Falun Gong", Congressional Research Service (CRS) Report for Congress, Nov. 2002, source internet : www.ecoi.net

³⁰ Le mouvement *Falun Gong* (resp. *Falungong* ou *Falun Dafa*) a débuté en 1992 à l'instigation de Li Hongzhi. Le contenu principal est l'orientation d'une attitude de vie décrite par son fondateur ainsi que la pratique d'une nouvelle forme d'une vieille technique de méditation chinoise, le *qigong*. Le Falun Gong n'a aucune organisation formelle, il n'est pas nécessaire d'être membre pour se sentir appartenir au mouvement et pour pouvoir pratiquer les exercices. Le UK Home Office décrit le Falun Gong ni comme une secte au sens occidental du terme, ni comme un groupement religieux mais comme « un phénomène culturel et désormais politique de la République populaire de Chine ayant des aspects religieux. » voir UK Home Office, Country Assessment, oct. 2002.

Zur Kampagne gegen Falun Gong vgl. UK Home Office, Revolution of the Wheel – The Falun Gong in China and in Exile, 2002; Human Rights Watch, Dangerous Meditation, China's Campaign Against Falungong, 2002

³¹ voir Falun Dafa Information Center, Source internet: www.faluninfo.net.

la population totale. La plupart des minorités vivent dans les régions traditionnellement habitées par leur groupe ethnique.³²

Les membres des minorités sont représenté-e-s aussi bien dans le parti que parmi les autorités. Les fonctions politiques les plus significatives sont cependant presque sans exception exercées par des Chinois Han. La Chine ne dispose d'aucune loi protégeant les minorités, dans la pratique les membres des minorités sont désavantagés par rapport aux Chinois-es Han à plusieurs points de vue. Les discriminations se produisent au niveau de la formation, de l'emploi, et ainsi donc, en fin de compte, au niveau du bien-être matériel aussi. Les programmes qui devraient combattre ces failles profitent souvent aux Chinois-es Han qui vivent dans ces régions.

Dans la région autonome de Mongolie Intérieure, selon le rapport 2002 de Amnesty, des personnes sont menacées de prison pour des motifs politiques : qu'elles se soient exprimées en faveur de l'indépendance ou de l'identité culturelle de la région, qu'elles aient critiqué la politique du gouvernement ou la situation des droits humains.³³ Ceci est valable en particulier pour les dirigeant-e-s de l'Alliance démocratique de Mongolie du Sud (ADMS). Alors que son vice-président a bénéficié d'une libération conditionnelle, son président se trouve toujours en détention.³⁴

5.1.5 Prisons, camps et institutions

Le gouvernement n'accorde aucun accès aux institutions pénitentiaires à des institutions indépendantes comme le CICR ou aux organisations de défense des droits humains. Dans des cas exceptionnels, des observateurs/observatrices indépendant-e-s ont cependant déjà reçu une autorisation, mais, de toute évidence, on leur a présenté lors de leur visite des installations modèles spécialement aménagées. C'est principalement au travers des rapports d'ancien-ne-s détenu-e-s qu'on connaît cependant quelque peu l'état des prisons, des camps et des institutions.

Les **conditions de détention** sont généralement dures et partiellement dégradantes, tant pour les détenu-e-s politiques que pour les criminel-le-s. Les déficiences qui apparaissent souvent sont la surpopulation des cellules, l'insuffisance des installations sanitaires, la mauvaise nourriture et l'insuffisance voir l'absence pratiquement totale de prise en charge médicale. Ce dernier point revêt une signification d'autant plus capitale que la torture est d'un usage fréquent. De nombreux détenu-e-s dépendent des repas et des médicaments supplémentaires que leur famille leur apporte. Toutefois, cela est en partie interdit aux prisonniers politiques fameux. Un activiste chinois des droits humains, qui a passé lui-même 19 années dans un camp de travail, décrit le système pénitentiaire en Chine comme un instrument de maintien au pouvoir du parti communiste n'ayant pratiquement pas changé depuis l'époque de Mao.³⁵

Les formes de tortures physiques et psychiques qui sont pratiquées dans les prisons chinoises sont multiples et comprennent entre autres l'humiliation ciblée, le refus délibéré d'accorder un traitement médical ou des médicaments, de longues périodes de détention en

³² Pour des informations relatives à l'importance de leur population et au territoire de toutes les ethnies chinoises, voir Gouvernement de la République populaire de Chine, source internet: www.china.org.cn/de-shaoshu.

³³ voir Amnesty, Rapport annuel 2002 - Chine, 28.05.02

³⁴ voir Southern Mongolian Human Rights Information Center (SMHRIC), source internet: www.smhric.org; voir également: OSAR, Chine – Mongolie Intérieure – Aperçu de la situation, déc. 1999.

³⁵ voir UK Home Office, Country Assessment China, oct. 2002

isolement, l'enchaînement, l'encouragement des détenu-e-s de droit commun à maltraiter les prisonniers politiques, l'obligation de conserver une position douloureuse – souvent avec des conséquences médicales irréparables, les coups (fractures osseuses), les électrochocs, la torture sexuelle sous différentes formes et le viol. La Cour suprême populaire elle-même a reconnu que des personnes avaient été torturées à mort alors qu'elles se trouvaient sous la garde de la police.³⁶

La condamnation à la **détention administrative** est largement répandue. Elle existe sous différentes formes. Sous le terme de « protection et rapatriement », plus d'un million de travailleurs saisonniers, mendiant-e-s, sans-abri, handicapé-e-s, malades mentaux et autres sont chaque année chassé-e-s des rues et enfermés. Les détenu-e-s doivent subvenir eux-même aux frais de nourriture et d'hébergement, les conditions d'hébergement sont souvent catastrophiques et les mauvais traitements fréquents. Selon différents rapports environ 15 % de ces personnes seulement nécessiteraient une protection ou des soins.³⁷

La forme la plus répandue de la détention administrative sont les **camps de rééducation par le travail** : la durée de la détention peut – sans procès et sans accusation – aller jusqu'à quatre années.³⁸ La police utilise cette mesure pour sanctionner des comportements ou des actes qui ne sont pas définis formellement comme des crimes. Dans les camps, les détenu-e-s sont contraint-e-s de fournir jusqu'à 16 heures par jour d'un travail physique pénible, comme de casser des pierres dans une carrière. Selon les déclarations d'un ancien détenu, le surmenage, les coups des gardien-ne-s et la mauvaise prise en charge médicale entraînaient des cas de décès. Au début 2001, selon les estimations de Amnesty, 310'000 personnes étaient enfermées dans des camps de « rééducation par le travail », un chiffre qui devrait depuis avoir augmenté suite à la dure répression contre le Falun Gong et suite à la campagne *Strike Hard* lancée en avril 2001 .

Les emprisonnements dans le cadre du programme de « protection et vérification » devaient à l'origine servir à maintenir en détention les suspect-e-s sans accusation jusqu'à trois mois au maximum. En pratique, ils sont souvent utilisés afin d'enfermer les dissident-e-s et d'autres personnes indésirables au-delà du temps prescrit par la loi. Cette variante de la détention administrative a certes été abolie avec la révision du code de procédure pénale, mais elle a été intégrée à la procédure criminelle et reste donc en usage.

Une autre manière de se débarrasser des personnes indésirables est l'internement forcé dans des **institutions psychiatriques**. Les membres du Falun Gong sont particulièrement souvent touché-e-s par cette mesure. Dans l'ensemble la Chine, il y a 20 institutions psychiatriques de haute sécurité destinées au « malades criminel-le-s ». Elles dépendent du Ministère de la Sécurité et de l'Intérieur. Dans ces institutions, des psychotropes et d'autres médicaments sont utilisés de manière ciblée afin de maintenir la discipline, ils ont des effets douloureux mais aucun effet thérapeutique. D'autres mesures sont l'enchaînement et les électrochocs. La Société internationale des droits humains parle d'environ 3000 cas d'internement forcé en psychiatrie pour des raisons politiques selon des « estimations prudentes ». Le gouvernement fonde cette pratique sur le fait que les personnes internées de force seraient psychiquement malades en raison de leurs opinions et représenteraient ainsi un danger pour la société. Sont concerné-e-s par cette forme de détention, outre les membres du Falun Gong, les critiques du régime, les membres des mouvements de travailleurs/

³⁶ voir UK Home Office, Country Assessment China, oct. 2002

³⁷ voir Amnesty, Establishing the rule of law and respect for human rights, oct. 2002

³⁸ voir UK Home Office, Country Assessment China, oct. 2002

travailleuses et les adeptes et membres de communautés religieuses interdites entre autres.³⁹

5.1.6 Peine de mort

En Chine, chaque année plus de personnes sont exécutées que dans la totalité de tous les pays du monde. La peine de mort est prononcée dans 65 cas au total d'infractions à la loi, infractions qui vont du meurtre à la corruption, aux délits liés à la drogue, aux activités séparatistes au Tibet et au Xinjiang et au vol d'antiquités. A la mi-mai 2003, le gouvernement a annoncé que les comportements inappropriés en relation avec la maladie pulmonaire SRAS qui conduiraient à la mort d'autres personnes, seraient également punis de la peine de mort. L'exécution de la sentence se fait habituellement sous forme d'exécution par les armes ; dans quelques provinces, l'exécution capitale au moyen d'injection de poison a été introduite à titre expérimental. La Chine a déclaré l'utilisation de la peine de mort secret d'état, raison pour laquelle les informations dans ce domaine ne sont que difficilement accessibles. Amnesty a enregistré pour l'année 2000 environ 4000 exécutions, selon les estimations des expert-e-s, le chiffre devrait se situer entre 10'000 et 20'000.⁴⁰

En contradiction avec la politique du secret, la peine de mort doit servir à effrayer, raison pour laquelle on tient des procès à sensation au cours desquels plusieurs accusé-e-s sont condamné-e-s par des milliers de spectateurs/spectatrices. L'exécution suit généralement le jour suivant ou quelques jours plus tard, également en public.

Bien qu'en décembre 2002, une conférence sur le thème de la peine de mort ait été tenue, durant laquelle des scientifiques chinois-es se sont clairement exprimés en faveur de l'abolition, la peine de mort existe toujours en 2003.⁴¹

5.1.7 Femmes et enfants

Selon l'article 48 de la Constitution de 1982, les femmes jouissent de l'égalité par rapport aux hommes. Le gouvernement communiste a également toujours entrepris des efforts afin de réaliser l'idéal de l'égalité des sexes. Particulièrement dans les régions rurales, les représentations traditionnelles du rôle de la femme sont encore profondément ancrées et les mauvais traitements y sont plus fréquents que dans les zones urbaines. Les femmes en ville connaissent plutôt mieux leurs droits. Il n'existe cependant pas de loi qui interdise explicitement le viol conjugal. Bien que la loi prévoit des peines sévères contre les enlèvements et le commerce des femmes et des enfants, la libéralisation économique a entraîné une augmentation des cas au cours des dernières années.

En 1970, la Chine a introduit une politique de la famille sévère, dont le but était principalement de freiner la croissance de la population. Outre la disposition selon laquelle dans un cas normal, seul un enfant est autorisé par couple⁴², les femmes porteuses de tares héréditaires peuvent être soumises à des avortements forcés. Les couples qui enfreignent cette disposition, doivent compter avec des amendes très élevées, diverses sanctions administratives, comme le retrait des prestations sociales, la dégradation ou la perte de la place de

³⁹ voir Internationale Gesellschaft für Menschenrechte, Menschenrechte, 3, 2002, source internet: www.igfm.de

⁴⁰ voir US Department of State, China - Country Report 2002, 31.03.2003

⁴¹ voir China questions death penalty, The Guardian du 15.01.2003.

⁴² Dans les zones rurales, il n'est pas rare d'autoriser les Chinoises Han à porter un deuxième enfant.



travail, ou même l'avortement forcé. Cette intervention prend souvent place dans des conditions sans hygiène, sans narcose et jusqu'au septième ou huitième mois de la grossesse.

La politique de la famille a conduit, après l'introduction de la politique de l'enfant unique en 1979, à l'augmentation des meurtres de bébés de sexe féminin en raison de la préférence traditionnelle pour les garçons. Le meurtre des fillettes et les avortements sélectifs en fonction du sexe de l'enfant ont conduit à un déséquilibre numérique profond entre les sexes: il y a aujourd'hui environ 111 millions de Chinois de plus que de Chinoises.⁴³

5.2 Tibet

Le Tibet endure dans le fond les mêmes atteintes aux droits humains que le reste de la Chine. Des problèmes supplémentaires résultent de la destruction systématique de la culture tibétaine conduite dans le cadre de la politique de sinisation menée par Pékin (efforts à plusieurs niveaux de rendre « chinois » le Tibet) et les persécutions qui sont liées à cette politique ainsi que la lutte brutale menée contre les efforts visant à réaliser l'indépendance ou l'autonomie. La situation des régions ethniquement tibétaines de Kham et Amdo, qui se trouvent sur le sol des provinces chinoises du Sichuan Yunnan, Qinghai et Gansu, est comparable à celle de la Région autonome du Tibet.⁴⁴

En 2002, plusieurs Tibétain-e-s emprisonné-e-s pour des raisons politiques ont bénéficié d'une libération conditionnelle. De plusieurs côtés, on a interprété ceci comme un geste destiné à adoucir les critiques des gouvernements occidentaux, d'autant que la plupart des personnes libérées se trouvaient à quelques mois de la fin de leur détention. D'une manière générale, la situation des persécutions endurées par les Tibétain-e-s ne s'est pas améliorée au cours des derniers mois et des dernières années.

5.2.1 Oppression et destruction de la culture tibétaine – persécutions contre les bouddhistes

Les personnes qui, au Tibet, professent publiquement leur religion ou possèdent des objets religieux sont menacées d'être persécutées par les unités de « l'armée de libération du peuple » et la police militaire. La police militaire se livre à des rafles violentes, au cours desquelles, elle fouille, sans avis préalable, des appartements et des maisons à la recherche d'objets bouddhistes. La simple découverte d'un portrait du Dalai Lama ou d'objets religieux peut dans ces circonstances conduire à la prison et à la torture. La campagne *Strike Hard* (voir chapitre 5.1) a récemment été élargie aux crimes « d'activités religieuses illégales » et de « conduite illégale de Tibétain-e-s par-delà la frontière ».

Depuis 1950 et l'entrée des troupes de l'armée populaire nationale au Tibet, la Chine poursuit une politique de répression et d'oppression à l'égard de la culture tibétaine, mettant ainsi en danger l'héritage unique culturel, religieux et linguistique du Tibet. Le gouvernement de Pékin craint particulièrement l'effet de renforcement du sentiment d'identité

⁴³ voir John Gittings, Growing sex imbalance shocks China, The Guardian du 13.05.2002; Pour des informations détaillées concernant l'infanticide des fillettes en Chine, voir : Gendercide Watch: Case Study, Female Infanticide, source internet : http://gendercide.org/case_infanticide.html.

⁴⁴ La plus grande partie des prisonniers politiques se trouve certes sur le territoire du TAR, à l'extérieur du TAR cependant, plus de nouveaux tibétain-e-s ont été arrêté-e-s depuis 1996 pour des délits d'opinion. Voir Tibet Information Network, Changes in Pattern of Political Detention, 10.03.2003, source internet: www.tibetinfo.net

qu'exerce le lamaïsme, la forme tibétaine du bouddhisme,⁴⁵ lequel a une signification centrale pour la culture et le sentiment d'appartenance des Tibétain-e-s. Durant la phase du *Grand Bond en Avant* (1958/59) et de la *Révolution culturelle* (1966 – 1976), l'objectif d'une assimilation aussi complète que possible fut poursuivi avec un enthousiasme particulier. Au cours de ces campagnes, près de 98 % des couvents tibétains ont été détruits. Depuis, quelques-uns ont été reconstruits avec le soutien de la Chine, ce que la propagande du gouvernement central souligne toujours avec efficacité. La reconstruction partielle est cependant à mettre en rapport avec l'intention de promouvoir le tourisme au Tibet et doit être considérée sous l'angle de la politique de répression durable de la liberté d'exercer sa religion menée en totale contradiction. Après la révolution culturelle, les années huitante ont vu une phase de plus grande liberté religieuse pour les Tibétain-e-s, mais les efforts de Pékin en vue de siniser le Tibet ont à nouveau augmenté au cours des dernières années. En 1994, un durcissement du contrôle des couvents de moines et de nonnes fut décidé, ces couvents sont considérés comme les « couveuses » des activités sécessionnistes de la clique du Dalai Lama ». ⁴⁶ Entre 1995 et 2002, environ 19'000 nonnes et moines ont été chassé-e-s de leurs établissements religieux et au moins 24 centres d'enseignement et couvents ont été complètement fermés. ⁴⁷ En 1997, des unités de travail pour « l'éducation patriotique » ont été mises sur pied, dont la tâche est de contraindre les moines et les nonnes à diffamer le Dalai Lama et à jurer fidélité au parti communiste. Les moyens de pression utilisés sont la menace de faire usage de violence et l'exclusion du couvent.

Outre l'oppression et la destruction de la culture tibétaine, le gouvernement promeut d'autre part la diffusion de la culture sino-communiste. Ainsi l'immigration des Chinois-es Hans est encouragée, les anciennes constructions tibétaines sont détruites et on rebâtit selon le nouveau style chinois et on s'efforce d'imposer la langue chinoise. A Lhasa, c'est aujourd'hui le chinois mandarin que l'on parle et les Chinois-es Han représentent une proportion de la population qui dépasse déjà les 50 %. De plus, la répression de la culture tibétaine au bénéfice de la culture chinoise est encouragée par la construction d'une ligne de chemin de fer qui devrait, d'ici 2007, relier la province de Qinghai dans l'ouest de la Chine à Lhasa. Selon l'ex-Premier Ministre Zhu Rongji la construction du chemin de fer constitue une « décision stratégique » afin de « favoriser les échanges économiques et culturels entre le Tibet et le reste du pays et de renforcer l'unité de la nation ». ⁴⁸ Alors que la politique de répression de la culture tibétaine a remporté des succès évidents dans les villes, l'influence culturelle de la Chine reste faible en campagne.

5.2.2 Répression de la résistance

Les Tibétain-e-s qui expriment des critiques à l'égard de la répression ou de la politique du gouvernement ou qui s'expriment en faveur de l'indépendance du Tibet sont menacé-e-s de persécution. La TAR est certes autonome sur le papier, mais, de fait, la politique y est dictée par Pékin.

En 2002, sept prisonnier-e-s politiques ont bénéficié d'une libération conditionnelle, mais de l'autre côté, le Tibet Center for Human Rights and Democracy enregistrait 40 nouveaux pri-

⁴⁵ Usuel dans la presse et la littérature, le terme de bouddhisme est utilisé pour la voie du lamaïsme. Dans ce rapport, c'est toujours du lamaïsme tibétain qu'il s'agit.

⁴⁶ Société internationale pour les droits humains, Menschenrechte, 3, 2002, source internet: www.igfm.de

⁴⁷ En juillet 2001, le centre de formation le plus significatif bouddhiste, le Serthar Institute, a été en grandes parties détruits et 3'000 des 3'500 à 4'000 nonnes et 7'000 des 9'000 étudiant-e-s originaires du pays ou de l'étranger ont été exclu-e-s. Voir Tibet Center for Human Rights and Democracy, Destruction of Serthar Institute : A special report, 2001, source internet: www.tchrd.org

⁴⁸ voir Hilbk, Merle: Bejings strategischer Zug, Geo Special Nr. 4, Aug/Sept. 2002.



sonniers d'opinion et un cas de décès en détention. Le Tibet Information Network a publié en mars 2003 le chiffre de 170 Tibétain-e-s emprisonné-e-s pour avoir exprimé leurs opinions. Entre 1997 et 2001, le nombre de détenu-e-s politiques a rapidement diminué en raison de nombreux cas d'aboutissement de peines et d'une diminution des nouvelles arrestations, par la suite, il a diminué seulement un peu, ce qui doit être attribué à une augmentation des arrestations pour raisons politiques dans la région de Kham dans l'est du Tibet et au fait que de nombreux détenu-e-s ont été condamné-e-s à de longues peines. Le succès de la mise en œuvre de la politique d'intimidation de la Chine, et le fait que de nombreux Tibétain-e-s craignent d'exprimer publiquement leur désaccord, expliquent également la diminution des arrestations au cours des dernières années.⁴⁹

En janvier 2003, deux lamas (ecclésiastiques tibétains de haut rang) ont été condamnés à mort dans la province ethniquement tibétaine du Sichuan. Lobsang Dhondup a été exécuté peu après, l'exécution de Tenzin Deleg Rinpoches a été fixée à dans deux ans. Les deux moines ont été condamnés lors d'un procès tenu secret, après des mois de détention en isolement et sans un soutien juridique suffisant, pour une série d'attentats à la bombe commis dans la province du Sichuan. Au vu de la procédure et du passé des deux accusés, on émet à bon droit des doutes sérieux quant à la légalité des jugements.⁵⁰ En rapport avec le procès, deux autres moines et un commerçant, qui étaient proches des accusés ou qui s'étaient engagés en leur faveur, ont été arrêtés et, selon les rapports, torturés. Deux moines qui étaient impliqués dans le procès ont disparu depuis le 8 avril 2002. C'est la première fois depuis plusieurs années qu'une peine de mort est exécutée s'agissant d'un prisonnier politique tibétain, raison pour laquelle Amnesty craint que cela puisse signifier le début de l'extension de cette pratique à l'extérieur du Tibet.⁵¹

L'engagement politique d'une personne place également le reste de sa famille sous la menace directe d'une arrestation. L'arrestation d'un membre de la famille entraîne de plus habituellement des rafles répétées à son domicile, la saisie du courrier, l'installation de micros dans la maison et l'interdiction de voyager à l'étranger.

Depuis 1987, 52 prisonniers politiques tibétains sont morts en détention, dont 40 très vraisemblablement des suites de mauvais traitements infligés par le personnel pénitentiaire.⁵² Les rapports sur les méthodes de torture ressemblent à ceux qui proviennent du reste de la Chine et parlent entre autres de fractures des membres successive à des coups de bâtons, d'électrochocs, de placer des poucettes et de suspendre le/la détenu-e au plafond, de détention en isolement et de refus d'assistance médicale. On teste de manière routinière l'opinion des prisonnier-e-s et on les punit en conséquence lorsqu'ils ne se montrent pas loyaux envers l'état chinois. Dans la prison de *Drapchi* située à Lhassa, des prisonnier-e-s politiques ont été enfermé-e-s entre six mois et une année dans une cellule d'isolement afin de briser leur volonté. Dans cette prison se trouve la plus grande partie des prisonniers politiques détenu-e-s dans la TAR, elle est considérée comme l'institution la plus mal famée du Tibet.

⁴⁹ voir Tibet Information Network, In the Interests of the State, Hostile Elements III – Political Prisoners in Tibet 1987 – 2001, juin 2002, source internet: www.tibetinfo.net

⁵⁰ Tenzin Delek était un lama influent et un activiste religieux et social, qui a fait construire des couvents, des écoles, des orphelinats et des écoles.

⁵¹ Amnesty, People's Republic of China: Amnesty International condemns execution of Tibetan, 27.01.2003

⁵² voir Tibet Information Network, Changes in Pattern of Political Detention, 10.03.2003

5.3 Les Ouïgour-e-s du Xinjiang

Dans la Région Autonome Ouïgoure du Xinjiang (XUAR) vivent 11 millions de Musulman-e-s dont 8,7 % d'Ouïgour-e-s. Environ 7,5 millions de Chinois-e-s Han se sont également installé-e-s dans la région au fil du temps, la plupart d'entre eux/elles ayant immigré après l'occupation du Turkestan de l'Est par les communistes en 1949.

Comme on le sentait déjà peu après les attentats du 11 septembre 2001 et l'appel de George W. Bush à la *guerre contre le terrorisme*, le gouvernement de Pékin a utilisé la faveur de l'heure afin d'intensifier encore sa campagne d'oppression contre les Ouïgour-e-s du Xinjiang.⁵³ La répression a pour cette raison atteint en 2002 un nouveau sommet. Des milliers d'Ouïgour-e-s ont été depuis arrêté-e-s et des centaines d'entre eux/elles condamné-e-s à de longues peines de prison. Avec près de deux exécutions par jour selon les estimations, le Xinjiang est la région de Chine qui affiche le plus haut taux d'exécution.⁵⁴

Comme dans le cas du Tibet, le gouvernement, les autorités, l'armée et la police exercent dans la XUAR les violations des droits humains décrites plus haut, typiques pour la Chine. A cela s'ajoute des problèmes spécifiques, comme une intensification de la campagne de d'oppression, la répression et la destruction systématique de la culture ainsi que les discriminations et la lutte acharnée contre tout effort d'indépendance.

Pour les Ouïgour-e-s musulman-e-s aussi, la religion est l'élément le plus important qui les unit et qui forge leur identité. La direction communiste de la Chine l'a aussi très vite compris et a essayé, en réprimant l'exercice de la religion, de combattre les efforts d'indépendance. Dans le cadre de la campagne contre les « cultes » religieux illégaux, le gouvernement central s'en prend aussi plus durement à l'Islam au Xinjiang. Le gouvernement chinois pratique depuis les années cinquante une répression ciblée de la religion et de la culture et encourage la construction d'une économie dominée par les Chinois-es ainsi que l'immigration des Chinois-es Han. Alors que par exemple, les Ouïgour-e-s formaient encore 80 % de la population dans la capitale Urumqi, ils n'y sont aujourd'hui plus que 20 % suite aux encouragements qui ont favorisé l'immigration des Chinois-es Han. Comme la TAR, la XUAR ne dispose que théoriquement d'un statut d'autonomie, la politique y est en fait déterminée par Pékin.

Depuis le début des années 1990, quand la Chine, effrayée par l'augmentation des mouvements indépendantistes à la suite de l'évolution que connaissait la région, a massivement renforcé la répression au Xinjiang, une résistance plus violente s'est faite jour du côté des Ouïgour-e-s. Jusqu'à présent toutefois, la campagne menée par la Chine vise tout autant la résistance non-violente, comme les manifestations pacifiques, l'expression d'opinions divergentes et l'exercice de la religion. Les actes de protestation et les manifestations sont considérés du côté officiel comme des « activités terroristes », toutes les associations locales et étrangères pour le Turkestan de l'Est sont officiellement considérées comme des « organisations terroristes ». Les personnes qui s'opposent à l'oppression étatique ou s'expriment en faveur de l'indépendance du Xinjiang sont persécutées en tant que « séparatistes ethniques » ou « terroristes ».

⁵³ Pour une exposition allant jusqu'à décembre 2001, voir OSAR, La situation dans la région chinoise du Xinjiang et la situation des Ouïgour-e-s, déc. 2001

⁵⁴ Pour un exposé actuel, voir UNCHR, China's Minorities: The case of Xinjiang and the Uyghur People, 16.05.2003, source internet: www.ecoi.net



Les cas les plus célèbres de détenu-e-s politiques, qui ont finalement été connus, concernent l'historien ouïgour Tohti Tunyaz, qui a été arrêté alors qu'il travaillait à ses recherches et condamné en mars 1998 à une peine de onze ans d'emprisonnement pour « incitation au séparatisme » et « acquisition illégale de secrets d'état », ainsi que la commerçante ouïgoure Rebiya Kadeer, qui a été condamnée en 2000 à huit années de prisons pour avoir divulgué des secrets d'état (une liste d'accusé-e-s et des articles de journaux tirés de la presse officielle) à des étranger-e-s. Kadeer a manifestement été torturée et se trouve dans un mauvais état de santé d'après sa famille. Elle souffre de l'insuffisance de la prise en charge médicale, une assistance supplémentaire de l'extérieur a été interdite par les autorités.⁵⁵

Les méthodes de torture utilisées contre les Ouïgour-e-s sont extrêmement cruelles. Selon les rapports d'ancien-ne-s détenu-e-s, diverses méthodes de blessures des parties génitales en font partie, comme le viol et les abus sexuels, les électrochocs (chaise électrique) et l'exposition à des froids extrêmes.⁵⁶

6 Situation socio-économique

6.1 République populaire de Chine

6.1.1 Développement et état de l'économie

Alors que la réforme politique a interrompu son cours depuis la sanglante répression contre le mouvement démocratique en 1989, l'ouverture entamée en 1978 à l'égard de l'économie de marché se poursuit jusqu'à aujourd'hui avec détermination et succès. Le produit intérieur brut (PIB) de la République populaire de Chine était en novembre 2002 près de trois fois plus élevé qu'en 1989. En 2002, il a augmenté de 8 %.⁵⁷ En 2001, la Chine a adhéré à l'Organisation internationale du commerce (WTO) et Jiang Zemin a déclaré dans son discours de départ qu'il voyait la future légitimation du pouvoir du PCC prendre son départ vers une situation à laquelle appartiennent « la construction d'une société dotée d'un bien-être modeste » ainsi que « l'accomplissement d'un système d'économie de marché socialiste ». Outre la relève du pouvoir à la direction du pays, un programme complet de réformes a été décidé lors du congrès populaire de mars 2003, qui représente une adaptation aux structures occidentales qui se sont imposées à la suite de la refonte de l'économie et du flot croissant de capitaux étrangers.⁵⁸ La décision du parti communiste d'admettre officiellement dans ses rangs les forces vives du monde de l'économie a également une signification symbolique par rapport au recul du dogmatisme des temps anciens.

Une série de graves problèmes socio-économiques contredit cependant les annonces de succès économiques. L'augmentation de l'endettement extérieur, le surendettement des banques, l'épuisement des entreprises étatiques, des problèmes environnementaux massifs

⁵⁵ voir Amnesty, Uighur historian behind bars, août-nov. 2002

⁵⁶ voir Uyghur American Association, source internet: www.uyghuramerican.org.

⁵⁷ voir Auftakt zum Parteitag in Peking, Neue Zürcher Zeitung du 09.11.2002.

⁵⁸ Les points essentiels du programme sont : retrait définitif de l'économie planifiée et des plans quinquennaux, création de deux commissions spéciales qui doivent s'occuper de la transformation des deux banques d'état éreintées en instituts financiers profitables, la promotion de la privatisation des entreprises publiques, la lutte efficace contre la corruption et diverses mesures visant à empêcher ou à lutter contre les tensions sociales.

et la corruption qui s'est dans l'intervalle étendue dans une mesure telle qu'elle menace l'ensemble du système, en font partie.⁵⁹

6.1.2 Conditions de vie en Chine

L'envers du boom économique est que seules en profitent la classe moyenne en développement et une petite élite dans le sud-est du pays et dans les grandes villes. La majorité de la population n'a aucune part au nouveau bien-être, raison pour laquelle le fossé entre riches et pauvres s'est plus élargi en Chine au cours des vingt dernières années que dans tous les pays du monde.⁶⁰ Le seuil officiel de pauvreté se situe aux environs de 625 yuans (100 SFr.) par année ; 30 millions de personnes se situent en dessous de ce seuil en Chine. La Banque Mondiale estime 100 à 150 millions de Chinois-es sont touché-e-s par la pauvreté.⁶¹

La ligne de séparation entre riches et pauvres court géographiquement entre les villes et la campagne. 65 % de la population de Chine vit en campagne, mais sa part du PIB ne se monte qu'à seulement 20 %. Le revenu moyen en ville est en tout cas trois fois plus élevé que dans les zones rurales. La détresse croissante en campagne a conduit à une forte exode rural : selon les prévisions, la proportion de citadin-e-s va doubler au cours des 50 prochaines années, passant de 37 % à 75 %. Ceci a contribué à l'augmentation du chômage dans les villes au cours des dernières années, malgré un niveau de vie moyen en augmentation et une diversification des possibilités de travail. Selon les chiffres officiels, il atteint 7 %, mais des sources indépendantes parlent d'un chiffre estimé entre 15 % et 25 %.⁶²

Depuis les années 50, il existe en Chine un système d'enregistrement basé sur le fait que chaque famille est en possession d'une carte d'enregistrement (*hukou*), qui contient l'autorisation de séjour et de travail dans une région donnée et catégorise son possesseur en tant que citadin ou campagnard. Ce document est hérité des parents par les enfants. Sa possession signifie pour un-e habitant-e de la campagne, qu'il/elle demeure exclu-e des prestations urbaines comme la formation. En conséquence, les « *hukou de villes* » sont convoités. Dans le courant des réformes économiques, ce système restrictif de contrôle a été quelque peu assoupli. Mais il implique toujours une forte restriction de la liberté de mouvement et reste un moyen de contrôle étatique.⁶³

Même en comparaison avec d'autres pays en voie de développement, les dépenses auxquelles l'état chinois consent pour la formation sont, avec 2,5 % du PIB, plus basse que la moyenne.⁶⁴ De son propre aveu, la nouvelle direction est consciente de l'ampleur du problème social que cela représente, raison pour laquelle elle souligne qu'une large part de son programme va reposer sur la lutte contre cette situation. Pour les enfants chinois-es, l'école est obligatoire et dure neuf ans. Cependant, surtout dans les zones rurales, des millions d'enfants quittent chaque année l'école avant ce terme, car leurs parents ne peuvent plus trouver l'argent. Dans les villes, un grand nombre d'enfants ne vont jamais à l'école. En raison de la politique restrictive d'enregistrement, une grande partie des migrant-e-s internes et des travailleurs/travailleuses saisonnier-e-s vivent illégalement en ville, raison pour laquelle l'accès à l'école est le plus souvent totalement interdit à leurs enfants ou rendu impossible par l'exigence de « taxes administratives » ou de « frais » exorbitants. Bien

⁵⁹ voir Umfassende Regierungsreform in China, Neue Zürcher Zeitung du 11.03.2003.

⁶⁰ voir Wie anders ist die potentielle Supermacht?, Frankfurter Allgemeine Zeitung du 03.12.2003.

⁶¹ voir US Department of State, China - Country Report 2002, 31.03.2002

⁶² voir China debattiert erstaunlich offen über die soziale Frage, Neue Zürcher Zeitung du 22.04.2003.

⁶³ voir Mevenkamp, Nils, Methodische Überlegungen zur Beschreibung des Migrationsgeschehens in China anhand von Daten der Volkszählung 2000, Mai 2002, source internet: www.asienkunde.de

⁶⁴ voir Human Rights in China, Shutting out the poorest: Discrimination against the most disadvantaged migrant children in city schools, 08.05.2002



que le gouvernement ait entrepris certains efforts afin de remédier à cette faille du système, environ 1,8 millions d'enfants ne peuvent pas, pour cette raison, revendiquer leur droit à l'éducation.

6.1.3 Situation médicale

L'extension de la maladie pulmonaire SRAS a révélé les carences du système de santé chinois. Celui-ci a été grossièrement négligé à la suite du processus de changement de l'économie planifiée à l'économie de marché qui dure depuis 1978. Il est aujourd'hui sous-développé et sous-financé. La prise en charge des personnes sans ressource n'est plus garantie. L'ancien système de prise en charge médicale gratuite des patient-e-s, qui était financé par l'entreprise ou le parti, n'a pas été remplacé par un nouveau système, ce qui a pour conséquence qu'aujourd'hui 15 % seulement de la population chinoise est assurée. Mais même l'assurance ne garantit pas une prise en charge adéquate. Celle-ci n'est garantie que par la prise en charge individuelle de la plus grande partie des coûts. Pour un traitement stationnaire à Pékin, 10'000 yuans doivent préalablement être déposés ce qui représente plus de la moitié du revenu annuel moyen.⁶⁵

Dans le domaine également de la prise en charge médicale il existe une opposition marquée entre la ville et la campagne. 65 % des Chinois-es vivent en campagne. Mais seulement 30 % des ressources médicales sont à leur disposition. De plus, une grande partie de la population rurale est trop pauvre pour ne serait-ce que consulter un médecin. Le problème du manque d'infrastructures en campagne, qui s'est amplifié durant des décennies, ne peut pas être résolu aujourd'hui par des mesures d'urgence - comme elles ont été prise dans le cas de la crise du SRAS.

6.2 Tibet

6.2.1 Evolution économique

Pékin fait des efforts énormes en vue de développer économiquement le Tibet. Il s'agit, au moyen de projets d'infrastructures colossaux, de ramener ce pays reculé plus près de la Chine, d'y améliorer les conditions de vie et d'y exploiter les réserves de matières premières. L'économie de la Région Autonome du Tibet affiche donc également depuis 2001 un fort taux de croissance. Le PIB a augmenté, selon les informations de l'agence de presse étatique Xinhua, de 12 % en 2002. Les chiffres positifs de la croissance doivent cependant être ramenés pour l'essentiel à une forte augmentation des investissements de l'état. L'industrie de la construction, le commerce, les transports, les services et l'administration surtout se sont développés. L'économie tibétaine est marquée par un secteur tertiaire surdimensionné, dominé par les Chinois-es et orienté sur l'extérieur ainsi que par un secteur industriel plus petit que la moyenne, urbain, étatique et orienté sur la construction. Les investissements dans les zones rurales sont restées jusqu'à présent complètement nuls. En raison de la destruction des structures d'origine de l'économie agraire, l'agriculture est en crise et stagne depuis le début des années 90.⁶⁶

⁶⁵ voir Sogar unter Mao war es besser, Frankfurter Allgemeine Zeitung du 23.04.2003.

⁶⁶ voir Tibet Information Network, Deciphering Economic Growth in the Tibet Autonomous Region, 08.04.2003

6.2.2 Conditions de vie au Tibet⁶⁷

Le Tibet est une des régions les plus pauvres de la République populaire de Chine et les Tibétain-e-s constituent un des groupes ethniques les plus pauvres. Même selon les données officielles, un-e Tibétain-e sur cinq vit dans une extrême pauvreté.⁶⁸

Un des arguments centraux de Pékin pour légitimer l'occupation du Tibet est le progrès économique que la Chine a apporté à cette région montagneuse en retard. Comme 85 % des Tibétain-e-s vivent en campagne et travaillent principalement dans l'agriculture, ils ne sont en grande partie pas touché-e-s par le progrès économique. Le gouvernement a certes à nouveau lancé en 1999 un programme de « développement de l'ouest ». Dans son cadre, coulent chaque année des milliards de dollars de Pékin en direction des régions périphériques de l'ouest. De fait, ce programme sert cependant surtout deux buts principaux du gouvernement central : l'exploitation des richesses souterraines du Tibet et l'augmentation de l'immigration des Chinois-es Han. Le projet mammoth d'une ligne de chemin de fer de Qinghai à Lhassa sert aussi ces buts, des sommes gigantesques y sont investies par l'état. Un scientifique chinois a caractérisé le *Western Development Program* par « exploitation occidentale – développement oriental ».⁶⁹ Contrairement aux déclarations à caractère propagandiste répandues par le gouvernement chinois selon lesquelles l'occupation aurait apporté le bien-être aux Tibétain-e-s, le revenu en campagne où vit la majorité des Tibétain-e-s, a même réellement chuté au cours des dernières années. Par rapport au pouvoir d'achat, le revenu moyen dans les régions rurales est aujourd'hui plus bas qu'en 1992, c'est le plus bas de toute la Chine. Le revenu moyen en ville par contre se situe en dessus de la moyenne nationale ce qu'il faut mettre en rapport avec la hausse des salaires voulue par le gouvernement afin de favoriser l'immigration. Les Tibétain-e-s qui vivent en ville sont discriminé-e-s : Les Chinois-es Han sont préféré-e-s en cas d'embauche. La maîtrise du chinois-mandarin est une condition à beaucoup d'emplois. Il est plus difficile pour les Tibétain-e-s d'obtenir une autorisation et de souscrire un emprunt pour l'ouverture d'un commerce.

Hu Jintao a expliqué aux délégué-e-s tibétain-e-s lors du 9^{ème} congrès populaire nationale de mars 2003 que les tâches centrales pour le Tibet sont l'accélération du développement économique, la poursuite des réformes et l'amélioration du niveau de vie des personnes. Jusqu'à ce jour, on ne constate cependant aucun effort de la part du gouvernement qui permette d'espérer une amélioration de la situation pour la majorité des Tibétain-e-s.

Les centres éducatifs mis sur pied sur ordre de Pékin en lieu et place des écoles conventionnelles traditionnelles sont orientés sur la promotion de la culture chinoise et l'oppression de la culture tibétaine. En mai 2002, le gouvernement a certes déclaré le tibétain langue officielle et a décidé de le promouvoir, mais jusqu'à présent, la mise en place de ces mesures ne fonctionne pas, raison pour laquelle il n'est pas vraisemblable que ces mesures stoppent le futur recul de la langue tibétaine.⁷⁰ De nombreuses familles envoient leurs enfants en Inde en prenant de grands risques, afin qu'ils puissent y recevoir une formation bouddhiste. La part des enfants qui suivent l'école élémentaire est certes relativement élevée et atteint 87 %, la plupart des élèves des zones rurales ne vont cependant à l'école que durant un à trois ans. Pour la plupart des enfants tibétains, la formation scolaire se limite

⁶⁷ voir Canada Tibet Committee, *Poverty by Design*, août 2002, source internet: www.tibet.ca

⁶⁸ vgl. Tibet Information Network, *Despite economic boom, rural standards of living in the Tibet Autonomous Region still below 1992 levels*, 06.02.2003

⁶⁹ voir Tibet Center for Human Rights and Democracy, *Annual Report 2002: The Human Rights Situation in Tibet*, source internet: www.tchrd.org

⁷⁰ voir Tibet Information Network, *Tibet Autonomous Region's Regulations on Tibetan Language unlikely to stop the growing influence of Chinese*, 30.01.2003



– au maximum – à l'école élémentaire. Selon les statistiques chinoises officielle, 42 % des habitant-e-s du Tibet sont complètement ou partiellement analphabètes. Dans certaines région, cette proportion atteint même 90 %.⁷¹

6.2.3 Situation médicale

Dans le domaine de la prise en charge médicale, le gouvernement renvoie à la construction d'innombrables hôpitaux et la possibilité nouvelle pour les couches inférieures d'accéder aux soins. La Région Autonome du Tibet appartient cependant, pour ce qui est de la santé et de la prise en charge médicale, aux régions les moins développées de la République populaire de Chine. L'augmentation des coûts hospitaliers et le manque de personnel formé contribuent à la péjoration constante de la santé globale. Le Tibet lutte contre une forte occurrence de maladies, provoquées par la sous-alimentation, ainsi que contre l'apparition fréquente d'épidémies. La majorité des Tibétain-e-s ne dispose d'aucun accès à une prise en charge médicale adéquate. En conséquence, la mortalité néo-natale et infantile est très élevée et chaque année, un grand nombre de Tibétain-e-s meurt de maladies facilement traitables comme les diarrhées ou les inflammations pulmonaires.⁷² Comme dans le reste de la Chine, l'état de la prise en charge médicale au Tibet est plus précaire en campagne que dans les villes.

6.3 Situation des Ouïgour-e-s au Xinjiang

La situation socio-économique des Ouïgour-e-s est comparable à celle des Tibétain-e-s de la TAR. Ils/elles sont discriminé-e-s par rapport aux Chinois-es Han dans le domaine de la formation et sur le marché de l'emploi, la pauvreté y est plus élevée que la moyenne nationale et la prise en charge médicale y est insuffisante.⁷³

7 Fuite et retour

7.1 République populaire de Chine

Les personnes qui fuient la Chine ont la plupart du temps recours à des passeurs. Ceux qu'on appelle les « têtes de serpents » (*shetou*) sont surtout actifs dans le sud et l'est de la Chine. Sur la route, les réfugié-e-s courent le risque que les shetou leur fassent subir mauvais traitements, viols ou même qu'ils les assassinent.⁷⁴

Le gouvernement chinois acceptent en principe le retour des personnes qui ont voyagé illégalement vers d'autres états. Le gouvernement refuse cependant dans de nombreux cas l'autorisation d'entrée à ses citoyen-ne-s, qui sont enregistré-e-s comme des dissident-e-s ou des activistes. Les personnes de retour qui avaient quitté le pays de manière illégale doivent en général payer une amende et sont emprisonné-e-s et interrogé-e-s pendant une période allant de dix jours à un mois. Ceux/celles qui reviennent au pays pour la deuxième

⁷¹ voir Department of State, China - Country Report 2002, 31.03.2003

⁷² voir Tibet Information Network, Delivery and Deficiency: Health and Health Care in Tibet, nov. 2002

⁷³ vgl. SFH (Roland Portmann): Die Situation in der chinesischen Region Xinjiang und die Lage der Uiguren, Dez. 2001; UNCHR, China's Minorities: The case of Xinjiang and the Uyghur People, 16.05.2003

⁷⁴ voir UK Home Office, China - Country Assessment, oct. 2002

fois sont en général envoyé-e-s dans un camp de « rééducation par le travail ». Les informations concernant l'importance de l'amende divergent. La loi prévoit une amende de 1000 à 5000 yuans, la pratique de la sanction est cependant totalement différente et les amendes à payer peuvent atteindre jusqu'à 25'000 yuans. Ceux/celles qui ne peuvent pas payer sont envoyé-e-s pour une durée allant jusqu'à un an dans un camp de « rééducation par le travail » (voir chapitre 5.1.5). La durée et les conditions de la détention dépendent souvent de la possibilité de verser des pots-de-vin.⁷⁵

Au cours des dernières années, la Chine a régulièrement violé le principe de non-refoulement en revoyant des milliers de Nord-Coréen-ne-s, qui étaient gravement menacé-e-s de persécution en cas de retour. De plus la Chine refuse au Haut-Commissariat pour les Réfugié-e-s (UNHCR) l'accès à la frontière nord-coréenne, car elle considère les personnes en provenance de Corée du Nord comme des réfugié-e-s économiques.

7.2 Tibet

131'000 Tibétain-e-s vivent en exil dans le monde entier, 100'000 d'entre eux vivent en Inde.⁷⁶ Les routes principales que suivent les réfugié-e-s passent par les cols qui mènent au Nord de l'Inde et au Népal. A plusieurs points de vue, elles comportent de nombreux dangers (tirs des garde-frontières chinois, viol par les passeurs, épuisement, déshydratation, influences atmosphériques, etc.). La situation des réfugié-e-s tibétain-e-s au Népal est précaire. Ceux/celles qui sont arrivé-e-s avant 1989 possède le droit théorique de séjourner dans le royaume, en pratique, ils rencontrent cependant de grandes difficultés. Ils/elles sont discriminé-e-s à plus d'un titre et disposent à peine d'une possibilité de s'intégrer et mener une existence digne. Les réfugié-e-s qui sont entré-e-s au Népal après 1989 ne reçoivent plus d'autorisation de séjour. Ce qu'on a appelé le « gentleman's agreement » entre le gouvernement népalais et le Haut-Commissariat aux Réfugié-e-s devait leur garantir un libre transit, mais dans la pratique, ce n'est souvent pas le cas. Des cas ont été connus où des réfugié-e-s tibétain-e-s ont été ramené-e-s vers le Tibet. En avril 2003, un groupe de réfugié-e-s tibétain-e-s a été arrêté et condamné à une amende et des peines de prison car ces gens ne possédaient pas de papiers.⁷⁷ La politique des réfugié-e-s du Népal à l'égard des Tibétain-e-s est marquée par la volonté du gouvernement de ne pas envenimer ses relations avec la Chine.⁷⁸

La plupart des Tibétain-e-s ne possèdent pas de passeport chinois. Les habitant-e-s de la Région Autonome du Tibet ont le droit, mais pas le devoir, d'en demander un. Une carte d'identité existe soit sous la forme d'une carte de crédit ou d'un livret de passeport, ce dernier étant plus rare.⁷⁹ L'US Department of State constate dans son dernier rapport sur les droits humains qu'il est devenu plus difficile l'année dernière pour les Tibétain-e-s d'obtenir un passeport chinois. L'UK Home Office également considère dans son dernier rapport qu'il est « très difficile » pour les habitant-e-s de la TAR de parvenir à entrer en possession de documents d'identité chinois. Le gouvernement tibétain en exil à Dharamsala fournit à la

⁷⁵ voir Immigration and Refugee Board Canada, Country of Origin Research - China, sept. 1999, source internet: www.cisr.gc.ca

⁷⁶ Voir Le gouvernement en exil du Tibet - Office of Tibet in London, Tibet in Exile at a Glance, source internet: www.tibet.com

⁷⁷ voir Tibet Center for Human Rights and Democracy, Nepal police jail 18 Tibetan refugees, avril 2003

⁷⁸ Pour un rapport détaillé sur la situation des réfugié-e-s tibétain-e-s au Népal, voir Tibet Justice Center, Tibet's Stateless Nationals, juin 2002, www.tibetjustice.org/reports/nepal.pdf.

⁷⁹ Selon les renseignements d'une Tibétaine en exil qui dispose d'informations de l'intérieur et ne souhaite pas être nommée.



demande à tous les Tibétain-e-s, indépendamment de leur lieu de résidence, un « livret vert » qui leur permet de participer à partir de leur domicile aux élections et aux votations du gouvernement en exil.⁸⁰

8 Résumé

La direction nouvellement élue en mars 2003 de la Chine a été confrontée peu après son entrée en fonction à une dure épreuve, quand il a été connu que l'ampleur de l'épidémie du SRAS en Chine était bien plus considérable que ce que le gouvernement avait admis au départ. La diffusion de la maladie ainsi que la crise de confiance suscitée par le scandale de la contamination ont révélé les faiblesses du système et mis sous pression les nouveaux détenteurs du pouvoir, dont, à leur tête, le Président Hu Jintao et le Premier Ministre Wen Jiabao. A ces défis s'ajoutent des problèmes socio-économiques massifs qui ont été hérités du précédent gouvernement.

A la suite de la campagne *Strike Hard* la situation des droits humains s'est encore détériorée au cours des dernières années. Les autorités, l'armée et la police commettent systématiquement des violations des droits humains de grand style. Les tribunaux ne travaillent pas de manière indépendante et dans les procédures, les règles élémentaires de l'équité ne sont pas respectées. De plus, la peine de mort est largement utilisée. En 2002, plus de personnes ont été exécutées que dans tous les pays de monde considérés ensemble. Dans les établissements de détention de Chine, la torture est largement répandue. Les dissident-e-s, les membres du Parti Démocratique de Chine et les adeptes des « cultes » interdits comme le Falun Gong sont particulièrement visé-e-s par la torture. La même chose est valable pour les mises en détention dans les camps « de rééducation par le travail », qui sont ordonnées sans accusation et sans procédure contre les personnes qui ont déplu, de même que les internements forcés abusifs dans les institutions psychiatriques. Les adeptes du mouvement de méditation Falun Gong sont toujours persécuté-e-s avec la plus grande dureté. Ces derniers temps, les personnes qui essayaient de contourner la sévère censure de la presse au travers d'internet ont été spécialement touchées par les persécutions gouvernementales.

L'économie se trouve toujours en progrès et affiche chaque année un fort taux de croissance, ceci malgré de graves problèmes comme un endettement important et une corruption largement répandue. L'ouverture des marchés a également conduit au développement dynamique d'un fossé profond au sein de la population, la divisant entre gagnant-e-s économiques et perdant-e-s de l'abandon de l'économie planifiée socialiste. La pauvreté, l'insuffisance de la prise en charge médicale et les carences de l'éducation sont des problèmes sociaux qui ont atteint, en campagne surtout, une ampleur considérable.

Les membres des minorités des régions autonomes du Tibet, du Xinjiang et de la Mongolie Intérieure souffrent particulièrement des carences humanitaires et sociales décrites plus haut. Depuis l'occupation du Tibet en 1959, le gouvernement de Pékin poursuit une politique d'assimilation forcée au niveau politique et culturel et d'intégration des provinces occupées dans la « patrie » chinoise. Il s'y prend de manière particulièrement dure et se livre à la destruction et à la répression systématique de la culture tibétaine, l'oppression violente de l'exercice de la religion et la lutte contre toutes les désobéissances et l'expression de critique. Les méthodes que les autorités, la police militaire et l'armée populaire utilisent

⁸⁰ voir US Department of State, China - Country Report 2002, 31.03.2003; UK Home Office, Country Assessment, oct. 2002



pour ce faire vont de l'arrestation arbitraire, la détention politique et l'utilisation largement répandue de la torture jusqu'à la peine de mort. Le gouvernement tibétain en exil à Dharamsala poursuit sur ordre du Dalai Lama, le chef suprême religieux et séculier des Tibétain-e-s, une stratégie de la « voie du milieu », c'est-à-dire que qu'il poursuit le but d'une autonomie réelle à l'intérieur de la République Populaire de Chine plutôt que l'indépendance. La Chine refuse cependant depuis des années d'entamer un dialogue avec Dharamsala. Récemment, il y a eu des signaux positifs en provenance de Pékin, il faut cependant attendre si à l'ère de Jiang Zemin, qui fut marquée par l'absence de compromis, succédera une phase de politique constructive à l'égard du Tibet.

9 Liens et publications supplémentaires⁸¹

9.1 République populaire de Chine

Liste des liens

- Incore Conflict Data Service der University of Ulster und United Nations University: <http://www.incore.ulst.ac.uk/cds/countries/china.html>

Informations de base

- CIA World Factbook: <http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/ch.html>

News

- Human Rights Watch (HRW) Chine et Tibet: www.hrw.org/asia/china.php
- China Internet Information Center (CIIC): www.china.org.cn/german/25029.htm service d'information étatique
- China Daily: www1.chinadaily.com.cn/news/index.html

Rapports

- UK Home Office (UKHO): China Country Assessment, 10.02, www.ind.homeoffice.gov.uk/default.asp?PageId=168
- US Department of State (USDS): China Country Report on Human Rights Practice 2002, 31.03.03, www.state.gov/documents/organization/19602.doc
- Human Rights Watch (HRW): World Report 2003 China and Tibet, 01.03, www.hrw.org/wr2k3
- Committee to Protect Journalists (CPJ): Attacks on the Press in 2002, China, www.cpj.org/attacks02/asia02/china.html
- Gesellschaft für bedrohte Völker Schweiz (GfbV), Bericht geplant zu Minderheiten in China, Veröffentlichung im Sommer 2003, siehe www.gfbv.ch
- USDS: International Religious Freedom Report 2002, China, 07.10.02, www.state.gov/g/drl/rls/irf/2002/13870.htm

⁸¹ Cette liste ne prétend à aucune exhaustivité. Voir également les indications sur des thèmes spécifiques contenues dans les chapitres.



- UK Home Office (UKHO): Revolution of the Wheel – The Falung Gong in China and in Exile, 11.02, www.ind.homeoffice.gov.uk/default.asp?pageid=2806
- Human Rights in China (HRIC): Shutting out the poorest: discrimination against the most disadvantaged migrant children in city schools, 08.05.02, http://iso.hrichina.org:8151/iso/article.adp?article_id=2432&category_id=30

Gouvernement

- Site officiel : www.china.org.cn
- Ambassade chinoise : www.china-embassy.ch/eng/index.html

Informations relatives au Falun Gong

- Falung Dafa Information Center: www.faluninfo.net

Informations relatives au Xinjiang

- Uyghur American Association (UAA): www.uyghuramerican.org
- Liste de liens de l'UAA: www.uyghuramerican.org/HumanRights
- Rapport du UNCHR: China's Minorities: The case of Xinjiang and the Uyghur People, 16.05.03, www.ecoi.net/pub/ds494/02665chi.pdf

9.2 Tibet

Liste des liens

- Incore Conflict Data Service der University of Ulster und United Nations University: www.incore.ulst.ac.uk/cds/countries/tibet.html

News

- Tibet Information Network (TIN): www.tibetinfo.net
- International Campaign for Tibet (ICT): www.savetibet.org

Rapports

- Chapitre sur le Tibet dans les rapports sur les droits humains de UKHO, USDS et de HRW (voir plus haut).
- Tibet Center for Human Rights and Democracy (TCHRD): Annual Report 2002: Human Rights Situation in Tibet, www.tchrd.org/pubs/AnnualReport2002/AnnualReport2002.htm
- International Campaign of Tibet (ICT): Dangerous Crossing: Conditions Impacting the Flight of Tibetan Refugees in 2001, 01.05.02, <http://www.savetibet.org/Files/Files.cfm?ID=1205&c=24>
- Tibet Justice Center (TJC): Tibet's Stateless Nationals, 06.02, <http://www.tibetjustice.org/reports/nepal.pdf>. Sur la situation des réfugié-e-s tibétain-e-s au Népal
- Canada Tibet Committee (CTC): Poverty by Design: The Economics of Discrimination in Tibet, 08.02, www.tibet.ca/publications/PovertybyDesign.pdf



Gouvernement

- Sites officiels : www.tibet.net et www.tibet.com

Journaux

- Tibet aktuell, ed. trimestriel de la Gesellschaft Schweizerisch-Tibetischer Freundschaft (GSTF), de la Vereins Tibetfreunde et de la Tibetischen Frauenorganisation in der Schweiz (TFOS)
- Tibet Press Watch, ed. par la International Campaign for Tibet (ICT)

Associations de Tibétain-e-s

- International: Congrès de la Jeunesse tibétaine (TYC): <http://tibetanyouthcongress.org/homepage.htm>, International Campaign for Tibet (ICT): www.savetibet.org, Tibet Justice Center (TJC): www.tibetjustice.org, Canada Tibet Committee (CTC): www.tibet.ca
- Suisse: Gesellschaft Schweizerisch-Tibetische Freundschaft: www.tibetfocus.com; Verein Tibetfreunde: www.tibetfreunde.ch; Tibet Songtsen House Zürich: www.songtsenhouse.ch

